

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

**SEANCE DU 25 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le dix-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

PRÉSENTS : **M. LECAILLIER, Maire**  
**Mmes COTIN et LAIGO, MM CADE et LOQUEN, Adjoint**  
**Mmes DETOT, JOUFFE, LAFORGE, LECORGUILLÉ, LONCLE et**  
**MENIER, Conseillères Municipales**  
**MM. BEDFERT, BIARD, BOURGET, GRAS et PÉRON, Conseillers**  
**Municipaux**

EXCUSÉS : **Mme LEMONNIER (procuration à Mme LONCLE)**  
**MM BOITTIN (procuration à Mme JOUFFE) et THOMAS**

Monsieur PÉRON Vincent a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

**1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 26 février 2016 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**2. TAILLE DES HAIES LE LONG DES CHEMINS DE RANDONNÉES**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal que les haies bocagères le long des chemins de randonnées sont à tailler sur environ 750 mètres linéaires.

Elle explique que la taille peut s'effectuer de deux manières :

- Soit en taillant les branches qui dépassent au lamier tous les ans,
- Soit en taillant les arbustes à la base à la cisaille hydraulique pour laisser les arbres de haut jet se développer.

Elle présente le coût de la taille complète des arbustes et précise que cette méthode est préconisée par les professionnels car elle a l'avantage de permettre aux arbres de haut jet de se développer le temps que les arbustes repoussent, et que cette taille permet de durer une dizaine d'années.

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAIGO,

Considérant qu'une taille complète gâcherait la beauté de la haie pendant plusieurs années,

Considérant le coût trop important pour la taille complète (environ 8 900 €TTC),

## N° 2016.03

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour maintenir une taille au lamier tous les ans, 2 pour une taille totale et une abstention),

Le Conseil Municipal décide de procéder à une taille au lamier des haies bocagères et mandate la commission environnement à faire faire des devis d'entreprises.

### **3. LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON** **CHOIX DES CANDÉLABRES**

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint chargé de la voirie communale, présente au Conseil Municipal différents modèles de candélabres pour le futur lotissement du Domaine de l'Arguenon et précise l'intérêt que pourraient présenter des candélabres à leds.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CADE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'installer des candélabres à leds dans le futur lotissement du Domaine de l'Arguenon et mandate Monsieur CADE pour faire faire des devis par le SDE (Syndicat Départemental d'Energies), quant au style des luminaires, quatorze voix se prononcent en faveur de luminaires ronds, deux élus en faveur de luminaires carrés et deux s'abstiennent.

### **4. TRAVAUX MAIRIE** **RACCORDEMENT RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint chargé des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un raccordement collectif au réseau électrique pour le bâtiment de la mairie, la salle informatique, le foyer et le logement Rue du Stade.

Il présente différents devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) valide l'offre de la société ERDF de Plérin pour le raccordement entre la voirie et le compteur pour la somme de 2 266,50 €TTC,
- 2) retient l'offre de la société Allez et Cie d'Yffiniac pour la création de la tranchée et la pose du fourreau pour la somme de 4 553,28 €TTC ainsi que pour l'alimentation du disjoncteur EDF jusqu'au tableau électrique pour la somme de 2 819,52 €TTC,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer les devis et tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **5. TRAVAUX LOGEMENT 4 BIS RUE DU STADE** **POSE DE STORES**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint chargé des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal des devis pour l'installation de six stores dans le logement en cours de rénovation Rue du Stade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

## N° 2016.03

- 4) considère le coût des stores trop élevé (1 712,30 € TTC pour le devis le moins-disant),
- 5) décide d'installer des tringles et de laisser les locataires poser les rideaux qu'ils souhaitent.

### **6. INSTALLATION DE SUPPORTS POUR LA PRATIQUE DU TISSU AÉRIEN DANS LA SALLE DE KARATÉ**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint chargé des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal la demande de l'association Créa'Dance d'installer un support pour la pratique de la danse avec un tissu aérien.

Il explique qu'une attache a été créée par Monsieur LETACONNOUX Sylvain de Saint-Lormel et qu'elle a été validée par le bureau de contrôle Véritas.

Il propose que les employés communaux fixent à la charpente l'installation de Monsieur LETACONNOUX, et que la commune prenne en charge le coût du contrôle de l'installation par le bureau Véritas pour la somme de 385 € HT, et qu'en contrepartie, l'association règle la facture de Monsieur LETACONNOUX, soit 520 € HT pour la fixation.

### **7. PROJET COMPLEXE LOUIS HAMON**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dernières esquisses de l'architecte sur le projet de restructuration du complexe Lous Hamon.

Le projet a été chiffré avec la réfection des toitures de la salle de sports, des vestiaires et des salles de danse et de karaté car après contrôle il s'avère qu'elles sont très abîmées.

Le montant total des travaux est estimé à 1 380 000 € HT auquel s'ajoutent les frais d'études pour 157 320 € HT, soit 1 537 320 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) décide d'inscrire cette somme au budget communal 2016 et d'attendre de connaître le montant des subventions reçues pour choisir les travaux qui seront vraiment réalisés,
- 2) donne pouvoir au Maire et à la commission bâtiments de choisir les bureaux d'études (bureau de contrôle, coordinateur hygiène et sécurité, fluides, sécurité incendie),
- 3) donne pouvoir au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres aux entreprises, de déposer le permis de construire et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **8. PERSONNEL COMMUNAL** **AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision, lors de la séance du 29 mai 2015, de nommer Monsieur Jérôme AILLET au grade d'Agent de Maîtrise suite à la réussite de son examen professionnel.

## N° 2016.03

Il précise que la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 23 février dernier, a émis un avis favorable à la promotion interne de Monsieur AILLET et l'a inscrit sur la liste d'aptitude qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Il propose de nommer Monsieur AILLET dans ce grade et de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

### Filière animation

<u>Emplois</u>	<u>Effectifs</u>
• Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1

### Filière administrative

<u>Emplois</u>	<u>Effectifs</u>
• Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1
• Rédacteur à temps complet	1
• Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2

### Filière technique

<u>Emplois</u>	<u>Effectifs</u>
• Technicien à temps complet	1
• Agent de maîtrise à temps complet	1
• Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (25/35 <sup>ème</sup> )	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (26/35 <sup>ème</sup> )	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (12/35 <sup>ème</sup> )	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe contractuel (5/35 <sup>ème</sup> )	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe contractuel (2/35 <sup>ème</sup> )	1
• Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (Emploi Avenir CDD 3 ans)	1

## **9. REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE CRÉHEN/ST-LORMEL** **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Madame COTIN Marie-Christine, Adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 19 novembre 2015 de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de Créhen pour la sortie scolaire « classe de ville » à Rennes.

Elle précise que le Conseil avait décidé d'accorder la somme de 450 € pour quinze enfants de Créhen. Depuis, trois nouveaux élèves sont arrivés à l'école.

Elle propose de réévaluer la subvention afin de prendre en compte les nouveaux élèves de Créhen (soit 30 €x 18 enfants = 540 €)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **N° 2016.03**

### **10.ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE** **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Madame COTIN Marie-Christine, Adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 22 janvier 2016 d'accorder une subvention de 30 €par enfant pour les 75 élèves de Créhen qui participeront au projet scolaire intitulé « Pays Anglophones ».

Elle propose de revoir le montant de la subvention afin de prendre en compte le nouvel élève de Créhen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'APEL Primaire Privée de 2 280 €(soit 30 €x 76 élèves).

### **11.ASSOCIATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE IMMACULÉE CONCEPTION (AEC)** **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des jeunes du collège Immaculée Conception de Créhen qui, avec leurs enseignants, ont fabriqué des prototypes de poufs avec des objets de récupération et ont créé une mini-entreprise nommée « Cré 1 Pouf ».

Il propose pour les encourager dans cette démarche, d'acquérir 10 pièces et de verser une subvention exceptionnelle à l'AEC (Association Educative et Culturelle).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 €à l'AEC Immaculée Conception de Créhen.

### **12.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015** **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU MONTAFILAN**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire)

1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du lotissement du Montafilan n'appellent aucune observation,

2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

## N° 2016.03

### ❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	0,00 €
Total des recettes.....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	0,00 €
Total des dépenses.....	0,00 €
<b>Excédent à reporter.....</b>	<b>0,00 €</b>

### ❖ Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	0,00 €
Total des recettes.....	0,00 €
- Déficit antérieur reporté.....	19 366,80 €
- Dépenses de l'exercice.....	0,00 €
Total des dépenses.....	19 366,80 €
<b>Déficit à reporter.....</b>	<b>19 366,80 €</b>

## **13.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – PORT DU GILDO**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du Port de Plaisance n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

### ❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté .....	4 291,80 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>2 600,00 €</u>
Total des recettes.....	6 891,80 €
- Déficit antérieur reporté .....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>965,24 €</u>
Total des dépenses.....	965,24 €
<b>Excédent à reporter.....</b>	<b>5 926,56 €</b>

# N° 2016.03

## ❖ Section d'Investissement

- Recettes de l'exercice.....	0,00 €
- Déficit antérieur reporté .....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice .....	<u>0,00 €</u>
Total des Dépenses .....	0,00 €
<b>Déficit.....</b>	<b>0.00 €</b>

3) Décide d'affecter en fonctionnement (art. 002) la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015, soit 5 926,56 €

## **14.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « commune » n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

## ❖ Section de Fonctionnement

- Recettes de l'exercice.....	1 671 399,92 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>1 196 292,41 €</u>

## ❖ Section d'Investissement

- Recettes de l'exercice.....	621 859,31 €
- Déficit antérieur reporté.....	296 300,48 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>683 420,74 €</u>
Total des dépenses.....	979 721,22 €

**Déficit à reporter..... 357 861,91 €**

## ➤ Restes à réaliser reportés sur 2016 :

- Recettes.....	119 500,00 €
- Dépenses.....	<u>275 232,00 €</u>
Déficit de financement à reporter.....	155 732,00 €

**Déficit global d'investissement ..... 513 593,91 €**

- 3) décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 475 107,51 € à la section d'investissement (Art. 1068).

## **15. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BIBLIOTHÈQUE**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Bibliothèque » n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

### ❖ Section de Fonctionnement

- Excédent antérieur reporté .....	2 897,12 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>7 493,53</u> €
Total des recettes.....	10 390,65 €
- Déficit antérieur reporté .....	0,00 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>6 565,58</u> €
Total des dépenses.....	6 565,58 €
<b>Excédent à reporter .....</b>	<b>3 825,07 €</b>

### ❖ Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté .....	0,00 €
- Recettes de l'exercice.....	<u>6 711,16</u> €
Total des recettes.....	6 711,16 €
- Déficit antérieur reporté.....	6 264,31 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>2 356,05</u> €
Total des dépenses.....	8 620,36 €
<b>Déficit à reporter.....</b>	<b>1 909,20 €</b>

### ➤ Restes à réaliser reportés sur 2015 :

- Recettes.....	0,00 €
- Dépenses.....	<u>0,00</u> €
Déficit reporté.....	0,00 €

**Déficit global d'investissement .....** **1 909,20 €**



## N° 2016.03

3) décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, soit 3 825,07 €  
comme suit :

- Art 10682 – Investissement :	3 025,90 €
- Art 002 – Fonctionnement :	799,17 €

### **16. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur GUILBERT, Receveur et du compte administratif présenté par Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

Après en avoir délibéré et par 17 voix et 1 abstention (Le Maire),

- 1) déclare que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « commune » n'appellent aucune observation,
- 2) arrête comme suit les opérations de l'exercice 2015 :

#### ❖ Section de Fonctionnement

- Recettes de l'exercice.....	1 671 399,92 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>1 196 292,41 €</u>
<b>Excédent à reporter.....</b>	<b>475 107,51 €</b>

#### ❖ Section d'Investissement

- Recettes de l'exercice.....	621 859,31 €
- Déficit antérieur reporté.....	296 300,48 €
- Dépenses de l'exercice.....	<u>683 420,74 €</u>
Total des dépenses.....	979 721,22 €
<b>Déficit à reporter.....</b>	<b>357 861,91 €</b>

#### ➤ Restes à réaliser reportés sur 2016 :

- Recettes.....	119 500,00 €
- Dépenses.....	<u>275 232,00 €</u>
Déficit de financement à reporter.....	155 732,00 €

**Déficit global d'investissement ..... 513 593,91 €**

3) décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 475 107,51 € à la section d'investissement (Art. 1068).

# N° 2016.03

## **17. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU MONTAFILAN »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 du budget annexe « Lotissement du Montafilan » :

- 1) Section de Fonctionnement
  - Dépenses
    - Dépenses de l'exercice ..... **40 052,25 €**
  - Recettes
    - Recettes de l'exercice ..... **40 052,25 €**
  
- 2) Section d'Investissement
  - Dépenses
    - Déficit d'investissement reporté ..... 19 366,80 €
    - Dépenses de l'exercice ..... 0,00 €
    - Total des dépenses ..... 19 366,80 €**
  - Recettes
    - Recettes de l'exercice ..... **19 366,80 €**
  
- 3) Total budget  
Section de Fonctionnement + Section d'Investissement ..... **59 419,05 €**

## **18. BUDGET PRIMITIF 2016** **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer un lotissement sur l'ancien terrain de football.

Il explique la nécessité de créer un budget annexe nommé « Lotissement Domaine de l'Arguenon ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) accepte de créer un budget annexe « Lotissement Domaine de l'Arguenon »,
- 2) décide de basculer les dépenses inscrites provisoirement en 2015 et 2016 du compte 6227 du budget communal vers le budget annexe créé,
- 3) adopte le budget primitif 2016 du budget annexe « Lotissement Domaine de l'Arguenon » suivant :

### Section de Fonctionnement

- Dépenses
  - Dépenses de l'exercice ..... **511 129,55 €**
- Recettes
  - Recettes de l'exercice ..... **828 757,00 €**

### Section d'Investissement

- Dépenses
  - Déficit d'investissement reporté ..... 0,00 €
  - Dépenses de l'exercice ..... 350 000,00 €
  - Total des dépenses ..... 350 000,00 €**

## N° 2016.03

- Recettes
  - Recettes de l'exercice ..... 350 000,00 €

### Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement .. 1 178 757,00 €

## **19. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 du Port de Plaisance qui s'établit comme suit :

### 1) Section de Fonctionnement

- Dépenses
  - Dépenses de l'exercice..... 8 026,56 €
  - Total des Dépenses ..... 8 026,56 €**
- Recettes
  - Excédent antérieur reporté ..... 5 926,56 €
  - Recettes de l'exercice ..... 2 100,00 €
  - Total des Recettes..... 8 026,56 €**

### 2) Section d'Investissement

- Dépenses
  - Déficit antérieur reporté..... 0,00 €
  - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
  - Dépenses de l'exercice..... 7 006,56 €
- Recettes
  - Reste à réaliser reporté..... 0,00 €
  - Recettes de l'exercice ..... 7 006,56 €

### 3) Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement ..... 15 033,12 €

## **20. BUDGET PRIMITIF 2016 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT (M49)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 du service public d'assainissement (M49) qui s'établit comme suit :

### 1) Section de Fonctionnement

- Dépenses..... 129 677,72 €
- Recettes
  - Excédent antérieur reporté ..... 29 904,83 €
  - Recette de l'exercice ..... 99 772,89 €
  - Total des Recettes..... 129 677,72 €**

### 2) Section d'Investissement

- Dépenses
  - Dépenses de l'exercice..... 41 472,98 €
- Recettes
  - Excédent antérieur reporté ..... 20 039,30 €
  - Recette de l'exercice ..... 21 433,68 €
  - Total des Recettes..... 41 472,98 €**

### 3) Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement ..... 171 150,70 €

## **21. BUDGET PRIMITIF 2016 – BIBLIOTHEQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 de la Bibliothèque Municipale qui s'établit comme suit :

### 1) Section de Fonctionnement

○ Dépenses..... 8 400,00 €

**Total des Dépenses ..... 8 400,00 €**

○ Recettes

• Recettes de l'exercice ..... 7 600,83 €

• Excédent antérieur reporté ..... 799,17 €

**Total des Recettes..... 8 400,00 €**

### 2) Section d'Investissement

○ Dépenses

• Déficit antérieur reporté..... 1 909,20 €

• Reste à réaliser reporté..... 0,00 €

• Dépenses de l'exercice..... 2 000,00 €

**Total des Dépenses ..... 3 909,20 €**

○ Recettes

• Reste à réaliser reporté..... 0,00 €

• Excédent reporté ..... 0,00 €

• Recettes de l'exercice ..... 3 909,20 €

**Total des Recettes..... 3 909,20 €**

### 3) Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement ..... **12 309,20 €**

## **22. BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE**

Monsieur le Maire soumet le projet de budget primitif de l'exercice 2016 de la commune établi par la commission des Finances et modifié au cours de cette séance par le conseil municipal concernant des contributions directes.

Les propositions s'établissent alors comme suit :

### 1) Section de Fonctionnement

○ Dépenses..... **1 550 168,29 €**

○ Recettes ..... **1 550 168,29 €**

### 2) Section d'Investissement

○ Dépenses

• Reste à réaliser reporté..... 275 232,00 €

• Déficit 2015 reporté ..... 357 861,91 €

• Dépenses de l'exercice..... 2 121 978,81 €

**Total des dépenses..... 2 755 072,72 €**

○ Recettes

• Reste à réaliser reporté..... 119 500,00 €

## N° 2016.03

- Affectation du résultat 2015 ..... 475 107,51 €
- Recettes de l'exercice ..... 2 160 465,21 €

**Total des recettes..... 2 755 072,72 €**

### 3) Total budget

Section de Fonctionnement + Section d'Investissement **4 305 241,01 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016.

### **23.IMPÔTS LOCAUX 2015**

#### Le Conseil Municipal,

- Vu les investissements à réaliser en 2016
- Vu les taux applicables en 2015
- Vu le produit fiscal attendu pour 2016 en fonction des diverses augmentations des bases,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter en 2016 les taux appliqués en 2015 pour les taxes.

Les taux d'imposition et les produits correspondants s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation	18,94 %	- Produit :	306 828 €	(291 865 € en 2015)
- Foncier bâti	16,00 %	- Produit :	322 560 €	(302 240 € en 2015)
- Foncier non bâti	40,42 %	- Produit :	<u>37 227 €</u>	<u>( 37 025 € en 2015)</u>
			666 615 €	(631 130 € en 2015)

*Délibération exécutoire  
après transmission  
à la Sous-Préfecture de DINAN  
et publication, le 8 avril 2016  
Le Maire,*

  
Pierre LECAILLIER.

*Délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

*Le Maire,*

  
Pierre LECAILLIER.